

CONGRÈS DES POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX DE L'EUROPE

Résolution 78 (1999)¹ sur «Europe 2000 : la participation des jeunes : une jeunesse citoyenne»

(Extrait de la Gazette officielle du Conseil de l'Europe
– Juin 1999)

Le Congrès,

Ayant pris connaissance :

1. Des conclusions de la Conférence «Europe 2000 – Les jeunes et leurs villes : quelles participations ?

Une confrontation de politiques», qui s'est tenue à Budapest du 23 au 25 octobre 1997, à laquelle ont participé des élus et administrateurs des municipalités et régions, des représentants de structures locales de jeunes et des organisations de jeunesse, des membres de l'Assemblée parlementaire, des représentants du Comité directeur européen responsable de la jeunesse (CDEJ) et du Conseil de direction des CEJ-FEJ du Conseil de l'Europe ;

2. Du rapport d'évaluation de la mise en œuvre de la Charte européenne de la participation des jeunes à la vie municipale et régionale, après son adoption en 1992 par la Résolution 237 ;

Rappelle :

3. La Recommandation du Comité des Ministres (97) 3 sur la participation des jeunes et l'avenir de la société civile et la Résolution (98) 6 sur les politiques de jeunesse du Conseil de l'Europe ;

4. Ses Résolutions 15 (1995) sur la «Démocratie locale : un projet de citoyenneté», 40 (1996) sur «Chômage/emploi : activités et professions nouvelles», 43 (1997) sur «Ouvrir l'Europe à tous les jeunes : villes et régions en action» ;

5. L'annexe B de la Déclaration finale de la 5^e Conférence des ministres européens responsables de la jeunesse, notamment le paragraphe 1 «Participation des jeunes et citoyenneté européenne» ;

6. Que la participation des jeunes à la société est un vecteur constant de toute politique de jeunesse menée au Conseil de l'Europe ;

Constate :

7. Que les qualités traditionnelles et positives de la jeunesse (spontanéité, curiosité, enthousiasme, générosité, engagement) n'ont pas disparu alors que l'évolution de la

situation économique, sociale et politique en Europe (chômage persistant, précarité des conditions de vie, désaffection politique, multiplication des actes et mouvements irresponsables, élitisme de la construction européenne ; etc.), risque de rendre son avenir ardu et problématique ;

Estime :

8. Que si le risque de violence peut malheureusement devenir un substitut purement négatif de la perte d'avenir et de perspective réelle, les modèles autoritaires du passé ne peuvent plus constituer une réponse adéquate aux problèmes actuels ;

9. Que si la formation des jeunes et leur éducation, notamment à la citoyenneté, sont des facteurs essentiels ainsi qu'une responsabilité à la fois individuelle et collective, elles ne détiennent pas pour autant la clé de l'avenir ;

Est convaincu :

10. Que les questions «jeunes» exigent surtout et avant tout une attention prioritaire ainsi qu'une mobilisation générale de la société et de ses représentants, débouchant sur une réflexion globale mais approfondie afin de déchiffrer les enjeux politiques de l'avenir et d'organiser la reconquête de l'espace politique menacé par l'essoufflement des idéologies et des partis politiques traditionnels ;

11. Que le renouveau politique et social passe inévitablement par un nouveau pacte entre les générations, d'une part, et un pacte institutionnel général avec la jeunesse, d'autre part ;

Souligne :

12. Que la démocratisation est un but permanent et un processus incessant qui part de la base, à savoir les nouvelles autonomies locales, des plus petites circonscriptions territoriales jusqu'aux villes et régions ainsi que des nouvelles générations, de façon à ce que l'Europe devienne aussi et surtout un projet politique de la jeunesse ;

13. Que la participation des jeunes à la vie politique, notamment municipale et régionale, est une véritable école de citoyenneté et que la Charte de la participation des jeunes est le cadre européen dans lequel elle peut être expérimentée et mise en œuvre ;

14. Que la création de nouvelles structures de participation des jeunes, notamment les conseils municipaux et régionaux de jeunes et le renforcement des structures existantes, qui visent la gestion de projets locaux et l'apprentissage de la citoyenneté, sont de réels moteurs de l'engagement civique et politique des jeunes ;

Déclare :

15. Que si la démocratie locale est tout d'abord un projet de citoyenneté, l'engagement civique des jeunes et leur capacité à développer des actions de participation sont une nécessité pour préserver, renouveler et développer les institutions locales ;

1. Discussion par le Congrès et adoption le 17 juin 1999, 3^e séance (voir doc. CG (6) 7, projet de résolution présenté par M. R. Venturini, Rapporteur).

16. Que la mise en œuvre de politiques de participation des jeunes à la vie publique ne sont pas des substituts aux politiques sectorielles de jeunesse proposées dans la Charte européenne de la participation des jeunes à la vie municipale et régionale ;

17. Que le soutien à l'engagement citoyen des jeunes est l'une des priorités des politiques municipales et régionales de jeunesse ;

18. Que la mise en œuvre de cette priorité passe par la reconnaissance des jeunes comme des partenaires dans les affaires de la cité et implique un engagement actif des jeunes qui présuppose chez eux un désir de construire une société qui soit la leur ;

19. Que l'appui aux engagements bénévoles et à la participation des jeunes que les conditions économiques, sociales ou culturelles excluent de la société est une priorité politique ;

Recommande aux autorités locales et régionales de la Grande Europe :

20. De mettre en place, aux niveaux locaux et régionaux, des politiques intégrées de jeunesse sur la base de l'articulation cohérente de politiques sectorielles relatives aux loisirs et à la vie associative, à l'emploi, à l'habitat et à l'environnement urbain, à la formation et à l'éducation, à la mobilité, à la prévention sociale et sanitaire, à l'information et au conseil, à la culture, à l'égalité femme-homme, à l'environnement et aux spécificités des zones rurales ;

21. De mettre en œuvre ces politiques avec les jeunes (consultation préalable et participation à la prise de décisions), condition essentielle pour favoriser et développer la participation des jeunes à la vie municipale et régionale ;

22. De créer des Points «Jeunes» (Points J) ayant à leur disposition, entre autres, un numéro de téléphone gratuit, qui donnent des informations aux jeunes, qui soient à leur écoute, qui proposent des orientations et les encouragent dans leur quête de services et de participation ;

23. De soutenir et valoriser les richesses associatives existant sur une commune ou une région par contractualisation sur des objectifs coordonnés sur la base des politiques sectorielles en vue de toucher les jeunes qui échappent aux actions qui leur sont destinées ou qui se sentent exclus des activités de participation mise en œuvre ;

24. Pour développer la citoyenneté des jeunes, accorder la priorité à la création et/ou au soutien de structures de participation qui permettent aux jeunes de délibérer et prendre des décisions sur les affaires qui les concernent, tels les conseils de jeunes, les commissions municipales de jeunesse, etc. ;

25. D'octroyer à ces structures de participation des jeunes, des budgets convenables de fonctionnement ainsi que des ressources financières pour des projets spécifiques ;

26. De mettre en œuvre les orientations contenues dans les Conclusions adoptées à l'issue de la Conférence de Budapest sur «La participation des jeunes : une jeunesse

citoyenne» et annexées à la présente résolution, en particulier :

– en vue de développer l'esprit civique des jeunes, de les soutenir dans leurs projets de lieux conviviaux de rencontre, reconnaissance, discussion et délibérations, où ils apprennent à élaborer avec d'autres jeunes des projets, à les mener dans la durée, et à développer des relations durables dans les domaines aussi divers que sont, les loisirs, la culture, la mobilité, le sport, les rencontres avec des jeunes d'autres quartiers, horizons, pays et entre les générations... ;

– d'appuyer et de soutenir la création et le maintien de ces lieux de façon équilibrée sur un territoire donné en mettant à disposition des locaux appropriés et en ayant recours à la médiation selon le cas de travailleurs sociaux, travailleurs de rue et d'animateurs formés à la participation et ayant la confiance des jeunes ;

– de considérer ces lieux comme des lieux d'émergence privilégiés, à côté des écoles, de la citoyenneté active des jeunes ;

– de mieux faire connaître la Charte européenne de la participation des jeunes à la vie municipale et régionale dans tous les milieux intéressés, notamment par le biais des organisations de jeunesse, des associations et clubs de jeunes, des écoles, etc. ... ;

– d'élaborer, dans ce but, des stratégies sur le principe de proximité-progressivité qui consistent à ne pas enfermer les jeunes dans un territoire et un thème donné, mais à partir de ceux-ci, les ouvrir petit à petit à des réalités de plus en plus complexe et larges, telle les villes, les régions, l'Europe... ;

– de ne pas limiter le rôle des organes et structures de participation des jeunes à des thèmes et des actions qui ne concernent que les jeunes, mais impliquer les jeunes dans l'élaboration d'un projet de territoire ou de ville, implication qui permet aux jeunes d'être reconnus comme des citoyens à part entière ;

27. Pour faciliter la mise en œuvre des politiques sectorielles et de participation des jeunes, d'identifier, avec la participation des structures de jeunesse (organisations de jeunesse, conseils de jeunes, commissions municipales de jeunesse, etc.), des ensembles [paquets] de services et de facilités spécifiques pour la jeunesse ;

28. De favoriser les échanges d'expériences de participation des jeunes à la vie de la cité par des rencontres de jeunes menant de telles expériences, en utilisant notamment les canaux des villes jumelées ;

29. De soutenir les actions de coopération transfrontalière menées par des jeunes qui sont de véritables expériences de participation au service de la construction européenne ;

Recommande aux associations nationales de pouvoirs locaux et régionaux :

30. D'envisager des campagnes d'information sur la Charte européenne de la participation des jeunes à la vie municipale et régionale, à la lumière de la présente résolution et des résultats de la Conférence de Budapest ;

31. De procéder sans plus tarder à la traduction de cette Charte dans la langue nationale et les langues minoritaires de leurs pays respectifs lorsque cette traduction n'existe pas encore ;

32. De promouvoir et mettre en œuvre la formation des élus locaux et régionaux ainsi que des agents publics à la participation des jeunes à la vie publique en général et à la mise en œuvre de la charte en particulier (organisation de séminaires, conférences, études de cas, etc.) ;

33. D'envisager l'organisation d'événements, rassemblements, manifestations, prix éventuels, axés sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale ;

Demande :

A ses organes qui assurent le suivi de la mise en œuvre de la charte et de la présente résolution :

34. De continuer à travailler à l'avenir en étroite collaboration avec les organes de jeunesse du Conseil de l'Europe sur la question de la participation des jeunes à la vie politique et sociale ;

35. De recueillir des exemples concernant la mise en œuvre de la charte et d'entamer rapidement la rédaction d'un manuel d'utilisation pratique de la charte ;

36. De promouvoir toute action d'information sur la charte ainsi que tout programme ou projet local, régional, national ou européen visant sa mise en œuvre ;

37. D'envisager la possibilité d'établir un prix européen de la participation des jeunes à la vie municipale et régionale, le cas échéant, en liaison avec les associations nationales de pouvoirs locaux et régionaux.

Annexe

Europe 2000

Les jeunes et leurs villes : quelle participation ? Une confrontation de politiques (Budapest, 23-25 octobre 1997)

Conclusions

«La participation des jeunes : une jeunesse citoyenne»

Les représentants des pouvoirs locaux et régionaux de la grande Europe qui ont participé à la Conférence internationale : «les jeunes et leurs villes : quelle participation ? Une confrontation de politiques», organisée par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe (CPLRE) au Centre européen de la jeunesse de Budapest du 23 au 25 octobre 1997, en coopération avec l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, le Comité directeur européen pour la coopération intergouvernementale dans le domaine de la jeunesse et le Conseil de direction des CEJ/FEJ ;

Ayant pris connaissance, d'une part, des résultats de l'enquête menée par le groupe jeunesse du CLPRE avec l'aide d'un expert consultant, sur la mise en œuvre de la Charte européenne de la participation des jeunes à la vie municipale et régionale, adoptée en 1992 (Résolution 237) et, d'autre part, de la Recommandation n° R (97) 3 du Comité des Ministres aux Etats membres sur la

participation des jeunes et l'avenir de la société civile ; et après avoir entendu :

– les exposés de responsables politiques des villes et régions de : Budapest (Hongrie), Strasbourg (France), Newham-Borough, Londres (Royaume-Uni), Turin (Italie), Lyon (France), Leeds (Royaume-Uni), Baia Mare (Roumanie), Cracovie (Pologne), Herne (Allemagne), Appenzell-Rhodes extérieures (Suisse), Catalogne (Espagne), Villach-Alpe Adria (Autriche) ainsi que d'autres villes et régions de la grande Europe ;

– les témoignages de jeunes représentants les Conseils de jeunes de Baia Mare (Roumanie), Devon County (Royaume-Uni), Genk (Belgique), Strasbourg (France) et Budapest (Hongrie), ainsi que des représentants d'associations nationales de conseils de jeunes de Hongrie, Italie, Suisse, Roumanie ;

– des représentants des organisations de jeunesse nationales et européennes ;

– des parlementaires, élus locaux et régionaux, experts, fonctionnaires nationaux et européens, ainsi que des jeunes de toute nationalités et milieu sociaux ;

I. Constatent :

a. D'une part, des signes globalement positifs et notamment que :

1. Les qualités essentielles de la jeunesse européenne ne semblent pas avoir été entamées par la crise actuelle : spontanéité, absence de préjugés, ouverture, générosité, enthousiasme...;

2. Certains aspects du projet européen, comme par exemple son extension continentale, sont globalement ressentis comme positifs par les jeunes ;

3. Les nouvelles technologies de la communication et de l'information ouvrent des réelles possibilités d'épanouissement au niveau individuel et collectif ;

4. L'aspiration des jeunes d'être partie prenante dans un monde commun aux adultes, reste dans l'ensemble assez diffuse ;

5. L'existence d'actes et de comportements exemplaires de volontariat et de bénévolat de jeunes font preuve de leurs engagement et solidarité durables ;

6. Des jeunes dont les conditions de vie ou sociales sont précaires, font preuve de beaucoup de courage et de volonté pour améliorer leur situation ;

7. L'engagement associatif des jeunes reste, surtout au niveau local, une valeur actuelle ;

8. Des expériences intéressantes de rencontres sociales, culturelles et autres entre générations, commencent à se faire jour ;

9. Dans plusieurs pays européens surgissent des expériences de plus en plus nombreuses et réussies de participation de jeunes à la vie politique locale et régionale ;

b. D'autre part, l'existence de plusieurs facteurs qui pourraient conditionner négativement : l'évolution politique et sociale de l'Europe et des pays européens, en particulier que :

1. Les pays européens sont actuellement dans une phase de mutation économique, sociale et politique dont les conséquences sont, d'une part, la difficulté pour l'ensemble de la population et notamment pour les jeunes, à appréhender le présent et l'avenir et, d'autre part, la fragilisation des conditions de vie de la population, notamment des jeunes ;

2. Il se produit une désaffection de groupes importants de jeunes par rapport à la sphère et à la classe politiques ;

3. La non-implication politique et institutionnelle de la jeunesse, aboutit inévitablement à restreindre la dimension temporelle et spatiale de la politique et représente de la sorte un danger pour l'avenir de la démocratie ;

4. Avec la perte de substance des autorités traditionnelles, on assiste au niveau local à un développement d'actes déviants, irresponsables, vandaliques sinon criminels et au niveau national la croissance de mouvements fanatiques, extrémistes, millénaristes, sectaires et xénophobes ou clairement racistes ;

5. L'Europe semble avoir perdu une partie de son attrait pour des groupes de jeunes, qui estiment qu'une Europe des élites se met en place : cette amertume pourrait se transformer rapidement en une réaction qui serait fatale à l'Europe ;

II. Estiment que :

1. L'avenir des libertés démocratiques est étroitement lié à celui des nouvelles générations ;

2. Si on ôte aux jeunes les moyens de construire leur avenir, on ouvre la porte à la violence : dernier recours contre un monde qui ne vous reconnaît pas et ne vous donne aucune place ;

3. Si les modèles autoritaires hérités du passé s'effritent actuellement, il serait non seulement vain, mais aussi dangereux de les remplacer par d'autres formes de contrainte, y compris celle découlant de l'adaptation aux marchés économiques ;

4. La société des adultes responsables ne doit pas abandonner les jeunes dans un monde de plus en plus complexe, difficile à gérer et sans pitié ;

5. La formation et, surtout, l'éducation des jeunes sont un enjeu essentiel pour l'avenir et une responsabilité à la fois individuelle et collective ;

6. Avec le déclin des idéologies, les partis traditionnels ne semblent plus être le seul et unique moteur de l'engagement civique et politique des jeunes ;

7. L'effacement du politique ouvre la porte à des mouvements sectaires, démagogiques, extrémistes, irresponsables, millénaristes, qui peuvent contribuer à la renaissance des totalitarismes ;

8. Les potentialités des jeunes et leur courage n'ont pas été encore tous explorés et moins encore exploités ;

9. Il est urgent que les médias, l'opinion publique éclairée et tous ceux qui occupent une position de responsabilité dans la société, portent prioritairement leur attention sur les jeunes et leur avenir, pour découvrir les enjeux essentiels actuels de la politique ;

10. Les formes et les structures de l'organisation politique et institutionnelle sont actuellement insuffisantes pour aborder convenablement la question «jeunes» ;

11. Il faut enlever à l'avenir son caractère menaçant par un double geste fondateur :

– un pacte entre les générations : générations citoyennes ;

– un pacte institutionnel avec la jeunesse : jeunesse citoyenne ;

12. La reconquête de la politique et le renouveau des libertés démocratiques doit commencer à la base, à partir des jeunes et au niveau des régions et des villes, mais aussi des plus petites circonscriptions territoriales ;

13. L'ouverture des jeunes, de tous les jeunes, à l'Europe, dans le cadre d'une véritable projet politique est la tâche actuelle la plus urgente ;

III. Déclarent que :

1. Le moment est venu de reconnaître clairement aux jeunes générations le «droit politique», à savoir le droit d'introduire une nouvelle dimension à notre monde ;

2. La reconnaissance politique de l'unicité de chaque être et de chaque jeune en particulier et de l'agir commun, sont le plus sûr antidote contre les processus puissants à l'œuvre, qui tendent à rendre superflus les êtres humains ;

3. Il convient de sortir l'éducation à la citoyenneté de l'impasse fonctionnaliste, pour l'ancrer sur la relation à autrui, l'égalité entre femmes et hommes, la justice sociale, la qualité et la beauté de l'environnement, l'amitié et la coopération entre les peuples ;

4. Il convient en même temps, de redoubler les efforts afin de rendre à la formation professionnelle des jeunes sa dimension véritablement démocratique ;

5. La participation des jeunes à la vie politique et pour commencer à la vie municipale et régionale comme préconisé par la charte européenne et anticipée par les organisations de jeunesse, est une école de respect réciproque, de liberté et de solidarité, bref, une école de réelle citoyenneté ;

6. Le but de cette participation est la construction d'une «Cité belle et solidaire», source d'une nouvelle fierté locale, régionale, nationale et européenne ;

7. Si le civisme est la meilleure introduction à une citoyenneté active, volontairement assumée, un véritable partage de pouvoir avec les nouvelles générations s'impose, pour donner aux jeunes le goût d'un engagement au niveau de leur commune, région, ville, pays, de l'Europe et du monde ;

8. La participation progressive des jeunes dans la vie politique est un authentique laboratoire de la participation citoyenne, qui anticipe une Cité toujours plus libre et démocratique et qui profite à toutes les générations ;
9. Si l'idée et la pratique européennes sont déconnectées des réalités les plus proches des citoyens et notamment des jeunes, elles vont devenir un projet technocratique et élitiste et tarir par là leur source démocratique ;
10. L'Europe doit être construite à la base, mais qu'elle ne pourra l'être sans l'engagement civique d'abord et citoyen ensuite, des jeunes de tout horizon et origine sociaux, à partir des plus petites circonscriptions territoriales ;
11. L'idée et la pratique européenne peuvent redevenir une source d'engagement civique et citoyen par la mise en œuvre urgente d'un projet d'europanisation progressive de grande envergure axée sur la promotion véritable du plurilinguisme et les contacts systématiques entre les jeunes européens ;

IV. *Recommandent :*

a. Aux municipalités et aux régions de la grande Europe :

1. De faire mieux connaître la Charte européenne de la participation des jeunes à la vie municipale et régionale dans tous les milieux intéressés (écoles, organisations de jeunesse, clubs, associations, fora de jeunesse, etc) et de demander à leurs associations nationales d'entreprendre sans plus tarder la traduction de la dite charte dans leur langue respective lorsque cette version n'existe pas¹ ;
2. D'élaborer une stratégie pour la mise en œuvre de cette charte à la lumière de l'enquête menée par le CPLRE et des expériences réussies de participation dans plusieurs pays européens ainsi que des Conclusions de la présente conférence ;
3. D'axer cette stratégie sur les principes de proximité et de progressivité : ne pas renfermer les jeunes dans un territoire et un thème donné, mais, à partir de ceux-ci, les ouvrir petit à petit à des réalités de plus en plus complexes et larges (villes, régions, pays, Europe, monde...) ;
4. Pour développer l'esprit civique des jeunes, de les aider à se rassembler dans des lieux conviviaux de rencontre, reconnaissance, discussion et délibération (clubs, écoles, maisons des jeunes, fora, associations, organisations locales de jeunes etc), où ils apprennent à concevoir avec d'autres des projets ponctuels, à travailler dans la durée et à développer des amitiés durables (dans les domaines des loisirs, du sport, de la culture, du tourisme, des voyages de groupe, des rencontres avec jeunes d'autres quartiers, horizons, pays et entre les générations...) ;
5. D'appuyer et soutenir la création et le maintien de ces « lieux » de façon équilibrée sur le territoire, de manière à ne pas laisser des zones urbaines ou rurales ou des groupes de jeunes sans couverture, en mettant à la disposition des locaux appropriés, en ayant recours à la médiation selon le

cas de travailleurs sociaux, travailleurs de rue et d'animateurs formés à la participation et ayant la confiance des jeunes ;

6. De mettre en œuvre la Résolution 43 adoptée par le CPLRE en mars 1997 sur « Ouvrir l'Europe à tous les jeunes : villes et régions en action » ;
7. Pour développer l'engagement citoyen des jeunes, de les reconnaître comme des partenaires dans les affaires de la cité ;
8. D'appuyer et soutenir la création d'organes de délibération politique des jeunes, qui peuvent s'appeler conseil de jeunes, parlement de jeunes, forum de jeunes, selon le même schéma de maillage territorial évoqué ci-dessus ;
9. De considérer les lieux de convivialité, ainsi que les écoles, comme des lieux d'émergence privilégiés, mais non exclusifs, des futurs citoyens jeunes ;
10. D'inviter les maires et les conseillers municipaux d'envisager une action constante d'accompagnement et une attitude d'écoute, de dialogue et de suivi, visant à reconnaître les jeunes comme des interlocuteurs sérieux et valides et de mettre un local à l'Hôtel de ville à la disposition des représentants ou délégués des organes de participation des jeunes ;
11. De ne pas limiter le rôle des organes et structures de participation des jeunes à des thématiques précises, mais impliquer les jeunes à l'élaboration, qui doit cependant aboutir à des réalisations concrètes, d'un projet de territoire ou de ville, qui se révèle en réalité comme une tâche permanente et sans fin. L'implication progressive des jeunes dans un projet à moyen et à long terme, en fait des citoyens responsables à part entière ;
12. De relancer la politique d'ouverture à l'Europe et au monde de chaque commune, ville et région d'une façon systématique et selon les principes et les suggestions contenus dans la Résolution 15 (1995) du CPLRE sur « Démocratie locale : un projet de citoyenneté » ;
13. D'ouvrir progressivement les structures institutionnelles des adultes (conseils municipaux, commissions municipales et extramunicipales, etc) et les structures administratives, notamment celles de programmation et de planification, aux représentants des jeunes et établir toute sorte de jonction et de liaison entre les institutions des adultes et celles des jeunes dans un esprit de complémentarité et de co-décision (par ex. création de groupes de travail mixtes) ;
14. De concevoir une politique de la participation des jeunes à la vie publique qui ne soit pas un substitut des politiques globales et sectorielles de jeunesse envisagées dans la première partie de la charte européenne ;
15. De concevoir les régions comme des espaces de participation de la jeunesse à la construction de l'Europe en mettant en œuvre, pour commencer, des programmes axés sur une politique active de plurilinguisme établis sur une base bilatérale, pour indiquer aux Etats la voie à suivre ;

1. La Charte existe actuellement dans les langues suivantes : français, anglais, allemand, italien, russe, ukrainien, roumain, polonais, portugais, bulgare, hongrois, catalan.

b. Aux institutions et organes de participation des jeunes :

1. D'organiser un maillage territorial de façon à assurer une liaison structurelle permanente avec l'ensemble du territoire d'une ville et d'un espace régional délimité ;
2. L'unité dans la diversité : pour combattre efficacement la double ségrégation, territoriale et personnelle, qui nous menace, s'ouvrir progressivement aux jeunes des autres quartiers et de tout milieu, en assurant une liaison permanente sur une base de réciprocité avec les organes de participation des autres quartiers ou districts, de façon à mettre sur pied une structure unitaire de participation pour chaque municipalité moyenne ou grande ou pour chaque groupe de petites municipalités, qui reflète véritablement les différentes composantes du territoire et les jeunes qui y résident (horizontalité) ;
3. Une vue globale pour agir efficacement : à atteindre par toute forme de liaison appropriée entre les différents organes de participation à chaque niveau territorial et entre les différents niveaux ;
4. De se fédérer sur une base régionale et nationale de façon à faire progresser l'idée et la pratique de la participation à des niveaux territoriaux autres que les municipalités ou les groupements de municipalités ;
5. De se fédérer dans le cadre d'associations européennes afin de promouvoir l'Europe des jeunes, l'euro-péisation et la participation démocratique ;

c. Aux municipalités, régions, Etats et institutions européennes :

1. De mettre à l'ordre du jour de l'agenda politique la participation des jeunes, en prévoyant notamment

les moyens financiers nécessaires à son développement ;

2. De reconnaître l'importance de l'éducation informelle dispensée par les organisations de jeunesse ;
3. De mettre finalement en œuvre l'idée avancée désormais à plusieurs reprises par le CPLRE, d'un grand projet d'euro-péisation des jeunes par le plurilinguisme ;
4. D'examiner en vue de mettre en œuvre avec les représentants des jeunes la Résolution 40 (1996) du CPLRE, sur «Chômage/emploi : activités et professions nouvelles» ;
5. De développer les relations entre les générations, selon l'approche proposée dans la Recommandation 5 (1994) du CPLRE sur «l'Europe et les personnes âgées : vers un pacte intergénérationnel» ;
6. D'actualiser leurs politiques de jeunesse et leurs moyens administratifs, à la lumière de l'idée et de la pratique nouvelles de la participation des jeunes à la vie publique ;
7. De développer par tous les moyens possibles le volontariat à tous les niveaux ;

d. Aux organes de direction des Centres et du Fonds européens de la jeunesse :

D'examiner la possibilité d'apporter leur soutien financier à des projets initiés par des organismes ou des structures de participation des jeunes à la vie municipale et régionale.